

# Terre de Diatomée 100g



La Terre de diatomée est une poudre composée de diatomées fossiles, une forme de silice amorphe (non cristalline) existant dans la nature. La substance active entraîne l'élimination des graisses de la cuticule, la déshydratation et la mort des insectes rampants.

## Avantages produit

Elimine les insectes rampants (cafards, fourmis, blattes, puces...)  
Efficace contre les poux rouges des volailles  
Convient à l'environnement des animaux domestiques  
Effet préventif et curatif  
Efficace contre les poux rouges des volailles

CODE PRODUIT 3071

GENCODE 3365000030714

FAMILLE 410 INSECTICIDE

Profondeur UV cm : 8

Largeur UV cm : 8

Hauteur UV cm : 14,4

Poids Brut UV Kg : 0,158

Poids Net UV Kg : 0,1

Contenance 100g

LIEN VIDEO

## MODE D'EMPLOI

Créer une barrière de poudre sur les chemins et les sites d'entrée des insectes, et dans les endroits où le produit ne peut pas être facilement enlevé. Verser sur le sol 7g/m à une petite distance, pour créer une barrière de poudre d'une largeur de 1 à 3 cm. Limiter l'utilisation sur une journée, à une barrière de 2 m maximum. 7 jours minimum entre 2 applications. L'efficacité peut être observée dans les 1 à 3 semaines. Pour l'utilisation fourmis extérieure, appliquer le produit uniquement par temps sec. Ne pas appliquer le produit en cas de pluie dans les prochaines 24H.

## RECOMMANDATION

### Caractéristiques environnementales de l'emballage



% de matière recyclée	70
Possibilité de réemploi*	non applicable à cette catégorie de produit
Recyclabilité	information bientôt disponible
Présence de substances dangereuses (SVHC)**	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

\* Un emballage réemployable est un emballage conçu pour faire l'objet d'au moins une deuxième utilisation :  
 - pour un usage de même nature que celui pour lequel il a été conçu, et dont le réemploi ou la réutilisation est organisé par ou pour le compte du producteur.  
 - ou en étant rempli au point de vente dans le cadre de la vente en vrac, ou à domicile s'il s'agit d'un dispositif de recharge organisé par le producteur, est réputé être réemployé.

\*\* - substances extrêmement préoccupantes inscrites sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006 et publiée conformément à l'article 59, paragraphe 10, du règlement (CE) no 1907/2006 ;  
 - substances présentant un niveau de préoccupation comparable aux substances extrêmement préoccupantes qui ne sont pas sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006. La liste de ces substances et sa mise à jour sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

### Caractéristiques environnementales du produit



Incorporation de matières recyclées	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYLCEES
Recyclabilité	NO
Présence de microfibre plastique	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de métaux précieux*	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de terres rares	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de substances dangereuses	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

\* Cette obligation s'applique uniquement aux produits soumis à REP mentionnés aux 5° (équipements électriques et électroniques) et 15° (voiture, camionnette, véhicule 2,3 et 4 roues) de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement.

Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence du produit sur l'environnement

### Caractéristiques produit

Usage:	Eliminer les insectes	Support :	Insectes rampants
Utilisation :	Intérieur   Extérieur	Outils d'application :	NC
Rendement :	Jusqu'à 100m linéaire de traitement	Aspect :	POUDRE
Nettoyage des outils :	NC	Contact alimentaire :	NO
Date de péremption DDP :	2 ans	Date DLUO	NC
Pays d'origine :	DE	Rémanence :	NC
Nomenclature douanière	38089190	Craint le gel :	04

01 - Craint le gel  
 02 - Modifié par le gel  
 03 - Pulvérisation modifiée par le gel  
 04 - Ne craint pas le gel  
 NC - non concerné

### Données réglementaires

COMPOSITION DETERGENT	NC
PICTOGRAMME:	SGH08
MENTION D'AVERTISSEMENT:	ATTENTION
PRODUIT DANGEREUX :	YES
PHRASE P :	P101 P102 P103 P260 P314 P501
PHASE H :	H373
PHRASE EUH :	NC
BIOCIDES :	YES
N°AMM BIOCIDES	FR-2022-0059
PHYTOSANITAIRE :	NO
EMISSION DANS L'AIR :	NC
BOUCHON DE SECURITE :	NO
PH:	NC
PHASE AQUEUSE - PHASE SOLVANTE :	NC
TRIMAN	NO
N° TP :	TP N°18
PHRASE DE DANGER	Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
PHRASE BIOCIDES	Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit
PHRASE POUR LES PROFESSIONNELS	Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez à chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.
LIEN FDS :	<a href="https://www.quickfds.com/fds/1178258-40028-14132-017282">https://www.quickfds.com/fds/1178258-40028-14132-017282</a>
ETIQUETTE PRODUIT:	

